

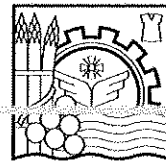


Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère  
de l'Équipement  
des Transports  
et du Logement

**Anah**  
AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT



VILLE D'ARGENTEUIL

# Avenant n°1 - Convention d'OPAH Renouvellement Urbain du secteur Centre -Ville et de la Colonie avec Volet copropriétés dégradées



Entre Monsieur Georges MOTHRON, Député - Maire de la Ville d'Argenteuil, habilité par délibération n°2006-257 en date du 2 octobre 2006, autorisant Monsieur le Député – Maire à signer le dit avenant

d'une part,

et,

l'État, représenté par Monsieur le Préfet du Département du Val d'Oise, M. Christian LEYRIT

et,

l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, établissement public à caractère administratif, 8, Avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée par son directeur général agissant dans le cadre des articles R 321-1 et suivants du code de la construction de l'habitation et dénommée ci-après " A.N.A.H. "

d'autre part,

**VU** la convention d'OPAH Renouvellement Urbain du secteur Centre – Ville et Colonie, avec le volet copropriétés dégradées, signée le 5 janvier 2006,

**CONSIDERANT** la nécessité de préciser cette convention par la liste détaillée des adresses du périmètre de "l'OPAH Renouvellement Urbain Centre-Ville et du secteur de la Colonie",

**Il est décidé de compléter la dite convention par le présent avenant :**

## Article 1 - périmètre de l'opération

L'annexe 1 visé à l'article 2 de la convention d'OPAH RU est complété par la liste ci-dessous des adresses du périmètre.

### Liste des adresses éligibles aux aides de l'OPAH RU

Voie	Nom	Côté impair		Côté pair
Rue du	8 mai 1945		En entier	
Rue de l'	Abbé Fleury		En entier	
Boulevard	Allemane (Jean)			du n°2 au n°4
Place	Allende (Salvador)		En entier	
Boulevard	Arc (Jeanne d')	du n°1 au n°29		
Rue	Bara (Joseph)		En entier	
Rue	Barbusse (Henri)	du n°1 au n°29		du n°2 au n°26
Rue	Bast (Etienne)	du n°1 au n°11	Et	du n°2 au n°14
Rue	Belin (Antonin Georges)	du n°1 au n°39	Et	du n°2 au n°38
Boulevard	Berteaux (Maurice)		En entier	
Rue	Bicheret		En entier	
Rue	Blanc (Louis)	du n°1 au n°5		
Rue	Borderel (Jean)		En entier	
Place	Braque (Georges)		En entier	
Rue	Bray (Ernest)		En entier	
Place	Briand (Aristide)		En entier	
Impasse	Buchettes (des)		En entier	
Rue	Buchettes (des)	du n°1 au n°9	Et	du n°2 au n°8
Rue	Calais (de)	du n°1 au n°27	Et	du n°2 au n°46
Impasse	Carême Prenant		En entier	
Rue	Chevreul	du n°1 au n°17		
Rue	Collas (Alfred)		En entier	
Placette	Collas (Grégoire)		En entier	
Rue	Collas (Grégoire)		En entier	
Rue	Cormon (Fernand)	du n°1 au n°11		
Rue	Defresne Bast		En entier	
Rue de	Diane		En entier	
Rue	Dunant (Henri)		En entier	
Ruelle de l'	Eglise		En entier	
Rue d'	Epinay	du n°1 au n°15bis	Et	du n°2 au n°10
Boulevard	Feix (Léon)	du n°1 au n°39		
Avenue du	Foch (Maréchal)		En entier	
Boulevard	Galliéni	du n°1 au n°25		
Rue	Gambetta	du n°1 au n°17	Et	du n°2 au n°20bis
Avenue du	Gaulle (Général de)			du n°2 au n°30
Rue	Gautherin (Léopold)			du n°2 au n°14
Rue des	Gobelins		En entier	
Rue de la	Grande Ceinture		En entier	
Rue	Guienne (Pierre)		En entier	

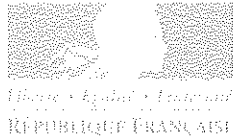
<b>Voie</b>	<b>Nom</b>	<b>Côté impair</b>		<b>Côté pair</b>
Rue de l'	Hôtel Dieu		En entier	
Rue	Joly (Pierre)		En entier	
Rue	Jorain		En entier	
Rue	Krüger			du n°2 au n°10bis
Rue	Labrière (Alfred)		En entier	
Rue	Laugier		En entier	
Rue du	Leray (Docteur)		En entier	
Rue	Levêque		En entier	
Rue de la	Liberté		En entier	
Impasse	Marceau		En entier	
Avenue	Maria		En entier	
Boulevard	Marx (Karl)		En entier	
Rue	Michelet	n°1	Et	du n°2 au n°12
Rue de	Montmorency		En entier	
Rue du	Moulin		En entier	
Rue	Notre-Dame		En entier	
Rue des	Ouches		En entier	
Avenue	Peri (Gabriel)		En entier	
Rue de la	Poste		En entier	
Rue de la	Poste prolongée		En entier	
Rue de la	République	du n°1 au n°25	Et	du n°2 au n°34
Rue	Révillon (Marinette)		En entier	
Ruelle	Sabot		En entier	
Rue de	Seine		En entier	
Place	Semard (Pierre)		En entier	
Avenue de	Stalingrad	du n°1 au n°31	Et	du n°2 au n°38
Rue	Vaillant Couturier (Paul)		En entier	

## Article 2

Les autres clauses et conditions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Argenteuil, le 12 4 OCT. 2006

Le Préfet du Val d'Oise,



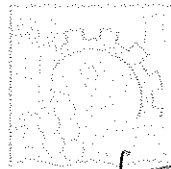
M. Christian LEYRIT.

Pour le Directeur Général de l'ANAH,  
et par délégation,  
la Déléguée Locale,



M<sup>me</sup> Dominique DEVIN-MAUZARD.

Le Député – Maire de la Ville d'Argenteuil,



VILLE D'ARGENTEUIL

M. Georges MOTHRON.